

Metz, le 24 avril 2024

Service Aménagement Biodiversité Eau  
Unité Police de l'eau

La responsable de l'unité police de l'eau  
à

Affaire suivie par : Astride ERMAN  
Tél : 03 87 34 33 27 – 06 71 51 60 28  
E-mail : astride.erman@moselle.gouv.fr

Monsieur le Maire  
19 rue Principale  
57245 CHESNY

**OBJET** : Aménagement d'un passage pour la faune dans un ouvrage de franchissement de la RD955 –  
Commune de Chesny - Porter à connaissance dossier loi sur l'eau – Affichage en Mairie

**RÉF.** : Dossier CASCADE n° 57-2024-00175

**P.J.** : le courrier de recevabilité du dossier de porter à connaissance  
le dossier de porter à connaissance

Monsieur le Maire,

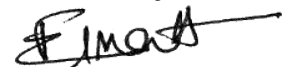
J'ai l'honneur de vous informer que le dossier de « porter à connaissance » au titre de l'article R.181-46 du code de l'environnement concernant le dossier loi sur l'eau portant autorisation de la mise à 2X2 voies de la RD 955 entre la rocade Sud de Metz et le créneau de dépassement d'Orny/Liehon sur les territoires des communes de Metz, Peltre, Jury, Chesny, Mécleuves et Orny (AP n°2006-DDAF/3-166 du 23 mai 2006), est recevable.

Le projet prévoit des travaux au niveau de l'ouvrage OH n°278 sous la RD 955 au niveau de la commune de Chesny. L'aménagement va permettre le rétablissement de la continuité écologique de la faune terrestre de part et d'autre de la RD 955.

Conformément aux dispositions réglementaires en vigueur, je vous serais reconnaissante de bien vouloir procéder à l'affichage en mairie pendant la durée d'un mois minimum, du courrier ci-joint adressé à Metz Métropole valant avis de recevabilité. A l'issue de cet affichage, vous voudrez bien dresser procès-verbal de cette formalité obligatoire que vous m'adresserez en précisant les périodes d'affichage.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour la responsable de l'unité police de l'eau,  
l'adjointe



Astride ERMAN